

ABONNEMENTS

LES ABONNEMENTS partent des 1<sup>er</sup> et 16 de chaque mois

se paient d'avance.

LOT ET DÉPARTEMENTS LIMITROPHES

Trois mois..... 5 fr.

Six mois..... 9 fr.

Un an..... 16 fr.

AUTRES DÉPARTEMENTS

Trois mois..... 6 fr.

Six mois..... 9 fr.

Un an..... 16 fr.

envoyer avec la demande d'abonnement

en bon de poste.

# JOURNAL DU LOT

## POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

A CAHORS, IMPRIMERIE DE A. LAYTOU, RUE DU LYCÉE.

INSERTIONS

LES INSERTIONS

sont reçues au

Bureau du Journal

du Lot

et se paient d'avance

annonces... 25 c la ligne

réclamations... 50 c.

M. Havas, rue J.-J. Rousseau, 3

M. M. Laffite et Co, place de la

Bourse 8, sont seuls chargés

de Paris de recevoir les annonces

pour le Journal du Lot.

La publication des Annonces Judiciaires et Légales est libre dans tous les Journaux du département.

### Compagnie du Chemin de fer d'Orléans.—Service d'Hiver.

Tableau 2.	Omnibus mixte	Poste mixte	Omnibus mixte	Omnibus mixte (154)	Poste mixte	Omnibus mixte (403)	Paris	Poste mixte	Omnibus mixte	Omnibus mixte	Omnibus mixte	Omnibus mixte	Poste mixte	Omnibus mixte
Cahors. — Départ.	5h10	12h25	5h40	8h44	5h49	7h40	PARIS. — Départ.	7h45	9h40	10h30	Nonsempron-Libos. — Départ.	7h30	9h30	5h25
Mercuès. —	5h26	12h41	5h55	9h59	6h44	9h57	BORDEAUX. —	7h55	9h50	10h40	Fumel. —	7h37	9h37	5h37
Parnac. —	5h39	12h54	6h7	10h12	7h01	10h10	PÉRIGUEUX. —	8h05	10h00	10h50	Soturac Touzac. —	7h50	9h50	5h53
Luzach. —	5h47	1h00	6h16	10h20	7h09	10h14	Nonsempron-Libos. — Arrivée.	8h36	10h30	11h00	Duravel. —	8h02	10h02	6h07
Castelfranc. —	6h3	1h03	6h37	10h28	7h17	10h22	AGEN. — Départ.	5h50	7h45	9h35	Fry-l'Evêque. —	8h11	10h11	6h20
Puy-l'Evêque. —	6h17	1h17	6h49	10h34	7h25	10h30	Nonsempron-Libos. — Arrivée.	7h15	9h10	11h00	Castelfranc. —	8h30	10h30	6h43
Duravel. —	6h27	1h27	6h58	10h40	7h35	10h36	PARIS. — Arrivée.	12h39	4h39	3h4	Luzach. —	8h44	10h44	7h2
Soturac Touzac. —	6h37	1h37	7h7	10h46	7h45	10h41					Parnac. —	8h55	10h55	7h18
Fumel. —	7h1	1h41	7h19	10h52	7h55	10h47					Mercuès. —	9h7	10h57	7h35
Nonsempron-Libos. — Arrivée.	7h3	1h43	7h26	10h58	8h05	10h53					Cahors. — Arrivée.	9h25	11h8	7h54

Cahors, le 5 Décembre 1874

Le message du maréchal de Mac-Mahon a été généralement approuvé par tous les partis modérés.

Le centre droit en est extrêmement satisfait : il a souvent et vivement applaudi le langage tout à la fois ferme et conciliant du Chef de l'Etat.

La droite modérée, sauf quelques exceptions, trouve que le Maréchal a eu raison de demander les lois constitutionnelles.

L'extrême droite, au contraire, est irritée. L'affirmation du septennat ne lui convient pas ; et il faut s'attendre de sa part à une nouvelle opposition, ce qui rend de plus en plus difficile la reconstitution de l'ancienne majorité.

Tout naturellement, les bonapartistes ont d'autres vues que celles du Maréchal, et restent insensibles à la politique qu'il suit.

Le fait important, le fait dominant, c'est que le centre gauche, dans la fraction réellement conservatrice qu'il contient, ne dissimule pas son approbation, sous le bénéfice de certaines réserves.

Cette opinion du centre gauche est indiquée dans l'article suivant du Journal des Débats, qui, plus d'une fois, a eu le tort d'aller beaucoup trop loin sur le terrain de M. Thiers :

Le gouvernement a parlé avec infiniment de réserve, de manière à ne mécontenter, mais aussi à ne satisfaire absolument personne. Nous aurions désiré plus de netteté, plus de décision, plus de hardiesse dans le langage du chef de l'Etat : le Message nous a paru incomplet sur quelques points, un peu hésitant sur quelques autres ; néanmoins, le centre gauche n'est pas, ce nous semble, celui des groupes de l'Assemblée qui l'a accueilli avec moins de faveur. Sous les réticences et les hésitations d'une parole qui devait être naturellement très-mesurée, nous avons retrouvé l'affirmation de quelques idées auxquelles nous tenons et qui servent de point d'appui à notre politique : et d'abord la nécessité d'organiser le septennat, de compléter la loi du 20 novembre, de discuter et de voter les lois constitutionnelles. On disait que le gouvernement hésiterait, qu'il renoncerait peut-être à revendiquer ces lois qu'on lui a promises et dont il ne saurait se passer. Le bruit courait que plusieurs ministres, vieux et fidèles royalistes, ne voudraient rien faire qui pût retarder l'établissement de la monarchie, et qu'ils n'adopteraient, par conséquent, jamais une politique dont le principe serait de demander la discussion des lois constitutionnelles. Ces ministres ont pensé, sans doute, que rien ne pouvait retarder un événement désormais impossible : ils n'ont pas donné leur démission, et pourtant le Message a annoncé formellement deux choses : l'une, que le gouvernement n'avait pas renoncé à provoquer la discussion des lois constitutionnelles ; l'autre, qu'il interviendrait dans le débat et ne craindrait pas d'engager sa responsabilité.

Nous devons applaudir à ses déclarations, elles sont fermes et franches.

Paris-Journal organe semi-bonapartiste, aimerait mieux qu'il n'y eût pas eu de Message.

Le Gaulois, journal franchement bonapartiste, approuve le Maréchal, mais indique ironiquement qu'il pourrait bien se passer des lois constitutionnelles.

La République française interromp ses dithyrambes en l'honneur du conseil municipal de Paris, pour constater, en ces termes, le mécontentement de l'extrême droite :

Un seul parti, parmi tous ceux qui s'agitent dans le Parlement, pourra trouver qu'à son égard le Message ne manque point de clarté. C'est le parti royaliste, le parti qui a reçu pour mot d'ordre de M. le comte de Chambord le conseil de ne rien voter pour retarder la restauration de la monarchie légitime. Contre les intrus de l'extrême droite et de la droite, le rédacteur du Message n'a voulu user d'aucun ménagement. Il s'est exprimé en de tels termes, qu'il ne peut leur rester aucune illusion. M. le président de la République leur fait savoir qu'ils ne peuvent compter sur sa complaisance. Il affirme énergiquement les droits qu'il tient de la loi du 20 novembre 1873.

On lit dans le Courrier de France :

Nous sommes convaincus que le Message produira dans le pays une impression profonde. La politique de combat est morte : la politique de l'union des modérés commence.

Le jour est venu où tous les hommes qui veulent préserver le pays des folles aventures, doivent se tendre la main et se réunir.

Il faut trouver un programme commun ; il faut rédiger, sur l'organisation des pouvoirs publics, un projet de loi qui soit accepté par les deux centres, et le soumettre à l'Assemblée. Une fois la fusion des centres faite, le problème est résolu ; car ce nouveau parti de gouvernement aussitôt formé, il exercera sur son aile gauche et sur son aile droite une attraction bien autrement puissante et justifiée que celle qui, exercée jusqu'ici par l'extrême gauche et l'extrême droite, coupait la Chambre en deux parties égales.

Voilà ce qu'il y a à faire, et ce qu'il faut faire sans tarder.

On lit dans le Journal de Paris :

Le Message présidentiel, nous paraît appelé à produire une bonne impression. Il n'y avait rien de vrai dans les bruits qui représentaient le gouvernement comme disposé à sacrifier les lois constitutionnelles ou du moins à ne les réclamer que pour la forme. Le Message, au contraire, insiste sur la nécessité d'une organisation régulière pour donner au pouvoir issu de la loi du 20 novembre, la force dont il a besoin. Seulement, tout en réclamant énergiquement le vote des lois constitutionnelles, le maréchal déclare que, quoi qu'il arrive, il ne désertera pas le poste qui lui a été confié, et par conséquent qu'il restera au pouvoir jusqu'au terme fixé par la loi du 20 novembre. Ceux qui espéraient qu'il suffirait de faire échec aux lois constitutionnelles pour obliger le maréchal à se retirer seront donc déçus dans leurs calculs. Ce n'est pas le pays qui s'en plaindra.

Au surplus, le terrain sur lequel se place le gouvernement, dans ce Message, est assez large pour que tous les bons citoyens viennent s'y rallier. Le maréchal déclare avec loyauté qu'il n'a pas accepté le pouvoir pour favoriser les as-

pirations d'un parti exclusif, mais pour accomplir une œuvre de défense sociale et de réparation nationale. Il réclame, pour cette œuvre, le concours de tous ceux qui savent mettre les intérêts du pays au-dessus de leurs préférences particulières. Cet appel, que le maréchal fait pour la seconde fois, aux hommes modérés de tous les partis, sera très-remarqué : nous souhaitons qu'il soit entendu par tous ceux auxquels il s'adresse. Nous verrions alors se former un nouveau parti : le parti du pays.

On lit dans la France :

Entre le langage de cette année 1874 et le langage de l'an dernier 1873, à peu près à la même époque, alors que M. le duc de Broglie était encore vice-président du conseil, il y a toute la différence qui existe entre une porte complaisamment entrouverte et une porte résolument fermée.

Fermée, non-seulement aux royalistes, mais aussi aux impérialistes, réduits, dans l'attente à se consoler entre eux.

D'ici au 20 novembre 1880, qu'il ne soit donc plus question ni du rétablissement de la Royauté, ni du retour de l'Empire !

C'est là, selon nous, un point considérable gagné par la stabilité, qu'il serait inconsidéré de traiter avec dédain, parce qu'un décret l'a limitée à six années.

Six années activement et judicieusement employées, ce serait la France bien près d'avoir recouvré en Europe le rang que lui ont fait perdre les fautes et les désastres de 1870 !

Le Français, dans un article inspiré par les influences modérées du centre droit et de la droite, établit qu'il est indispensable de trouver une majorité, et que c'est là l'œuvre capitale et urgente, celle qu'il faut entreprendre tout de suite et mener promptement à bonne fin. En toute chose, il faut procéder par ordre, et il semble que la première question à se poser, celle qui vient tout naturellement à l'esprit, soit de savoir si l'on peut retrouver la majorité qui a précisément voté la loi du 20 novembre. On sait, dans quelles conditions elle s'était démembrée. Y a-t-il chance de ramener les dissidents de l'extrême droite ?

Voici ce que dit le Français à cet égard ?

Certes, s'il fallait s'en tenir au langage des journaux, il n'y aurait aucun espoir. Mais quelques personnes soutiennent qu'il ne faut pas juger des députés par les journaux. Soit. Sachons donc quelles dispositions apportent les députés. Nous sommes d'ailleurs à un de ces moments décisifs où il faut que les volontés de chaque parti soient nettement connues, afin que les responsabilités soient bien établies. Aussi considérons-nous que c'est à l'extrême droite qu'il convient de s'adresser tout d'abord.

La démarche à faire auprès d'elle incombe tout naturellement aux députés de la droite modérée. Qu'ils s'informent donc si l'extrême droite consent à exécuter l'engagement pris le 19 novembre et à organiser le gouvernement du Maréchal. Quant à nous, nous souhaiterions qu'une telle démarche fût couronnée de succès, et nous serions prêts à nous prêter à toutes les transactions et à donner toutes les garanties contre les pièges qui paraissent préoccuper,

bien à tort, les imaginations d'extrême droite. Seulement, ce que nous demandons, c'est qu'on agisse vite et qu'on réponde nettement ; car si, par malheur, la réponse n'était pas favorable, il faudrait aviser à d'autres moyens de former une majorité, et nous le répétons, le temps presse. Il ne s'agit donc pas ici d'ouvrir des dissertations à l'infini sur des questions parfaitement élucidées, encore moins d'échanger des récriminations stériles. Il faut savoir si nous avons une chance de reformer la majorité du 19 novembre. Selon le résultat de cette démarche, on verra ensuite ce qu'il convient de faire.

D'après les renseignements particuliers que nous recevons, l'espoir de la reconstitution de cette majorité avec le concours de l'extrême droite devient de plus en plus difficile. On sait depuis longtemps notre opinion à cet égard. Les lignes suivantes de l'Union sont un triste présage.

Les journaux parlent d'une lettre de M. le comte de Chambord, quelques-uns prononcent même le mot de manifeste.

Afin d'empêcher des commentaires erronés, nous dirons tout d'abord que cette lettre, adressée à M. de la Rochette, a un caractère intime.

Dans les circonstances actuelles, au milieu du trouble des esprits, une parole du roi, confiant ses pensées à l'un de ses plus fidèles serviteurs, devait exercer, sans nul doute, une grande et salutaire influence. Aussi la lettre de M. le comte de Chambord a-t-elle été communiquée hier aux députés royalistes, et nous ne sommes pas surpris de la vive impression produite dans le monde politique.

Mais en présence des bruits qui circulent et des textes que divers journaux publient déjà, sous forme d'analyse, nous croyons devoir donner quelques brèves explications.

La lettre de M. le comte de Chambord n'apporte aucun changement dans la politique royaliste qui a pour base immuable un principe.

Depuis longtemps le devoir de la droite est nettement tracé, et M. le comte de Chambord, consulté par plusieurs députés, n'a pu qu'affirmer les résolutions des royalistes de l'Assemblée, en exprimant à l'un d'eux sa confiance que ses amis ne voteraient jamais rien qui pût empêcher ou retarder la restauration de la monarchie.

Cela n'est pas nouveau pour nous, mais nous comprenons que d'autres soient émus. Puisse cette émotion marquer la fin des entreprises chimériques et resserrer le faisceau des forces monarchiques.

Ainsi, pas de concession, pas d'organisation constitutionnelle, plutôt l'abîme ! Est-il possible de trouver des hommes ayant un pareil aveuglement, une pareille ignorance de la société au milieu de la quelle ils vivent ? Comme commentaire de la politique de l'extrême droite citons les lignes suivantes de l'un des journaux les plus influents du radicalisme, le Progrès de Lyon :

Les élections municipales actuelles de Paris ne sont que la répétition générale des élections législatives, qui auront lieu sans doute prochainement.

Il faut lire avec attention les lignes suivantes du Français, bien placé pour savoir ce qui se passe, puisqu'il est l'organe de M. de Broglie. Le Français explique la situation parlementaire, telle qu'elle nous apparaissait jusqu'ici d'après les correspondances particulières :

Le plan de M. Thiers, qui est toujours le grand manœuvrier de la coalition de gauche, est maintenant connu. Dans toutes ses conversations avec ses lieutenants radicaux, gauche ou centre gauche, il s'exprime à peu près ainsi : « Ne bougez pas, tenez-vous coi, ne cherchez pas à soulever des difficultés. Les conservateurs ne pourront pas arriver à s'entendre, surtout s'ils n'ont pas à résister à nos attaques ; ils se diviseront et se décomposeront chaque jour davantage, ne feront rien voter ; alors, au mois de janvier nous reviendrons, soit avec une nouvelle proposition Périé, soit avec la dissolution, et elles seront certainement volées. » Voilà les conservateurs prévenus. Nous ne nous trompons pas quand nous leur disions que la politique d'ajournement était un piège qu'on leur tendait.

Correspondance

DU JOURNAL DU LOT

Versailles, 3 décembre.

Les bureaux ont élu aujourd'hui leurs présidents et secrétaires. La droite l'a emporté dans neuf et la gauche dans six. C'est la proportion habituelle.

Voici les Noms :

Table with 2 columns: Présidents and Secrétaires. Lists names of elected officials such as Changarnier, Corne, Rémusat, Benoist d'Azy, Clapier, Carnot, Daguene, Léon de Maleville, Dampierre, De Larcy, Amiral Saisset, Arago, La Roncière Le Noury, Cold-Bernard, Humbert, Méplain, Patissier, Picard, Alphonse, Colombet, Antonin Lefebvre Pontalis, Gaudy, Le comte d'Harcourt, Méline, Biart, Lestourgie, Duc d'Harcourt, Galot, Gaudot, De Clerc, Rathier.

Le maréchal de Mac-Mahon est venu aujourd'hui s'installer définitivement à l'hôtel de la présidence.

Une circulaire a été envoyée aux préfets pour les inviter à refuser les démissions des municipalités, toutes les fois qu'ils ne trouvent pas, dans le conseil municipal, les éléments d'une municipalité nouvelle.

Tous les bruits de modifications ministérielles sont démentis pour le moment.

On s'accorde à penser, dans les cercles parlementaires, qu'il n'y aura pas de modification si elle n'est pas provoquée par un vote de la Chambre et on ne croit pas qu'il se produise rien de semblable avant le mois de janvier. Il est bien évident cependant qu'avec une Chambre aussi divisée que celle-ci, et où les passions politiques sont si ardentes, il ne faut jurer de rien.

On annonce, pour lundi prochain, une réunion du conseil supérieur du commerce, sous la présidence de M. Grivart. On croit qu'il s'agit des négociations engagées par le cabinet anglais sur une demande d'industriels qui réclament contre les droits de quai et de pavillon établis en France.

Le gouvernement Belge ayant enjoint à Vermesch de quitter le territoire belge, l'Internationale de Bruxelles avait résolu de faire une grande manifestation dimanche dernier pour protester contre cette mesure. Il paraît qu'elle y a renoncé.

Le maréchal Serrano devait aller prendre aujourd'hui même, 3 décembre, le commandement en chef de l'armée du Nord, pour commencer une série d'opérations décisives contre les carlistes. Les derniers avis de Madrid portent que son départ a été ajourné. Il paraît que le nerf de la guerre manque, et que, faute d'argent, pour payer les troupes, le duc de la Torre va être encore obligé de prolonger son séjour à Madrid.

Revue des Journaux

France.

Il y a vingt-trois ans, — presque un quart de siècle, — Paris en s'éveillant, trouvait placardé sur ses murs un décret ainsi conçu :

AU NOM DU PEUPLE FRANÇAIS

Le président de la République,

Décrète :

- Art. 1er. L'Assemblée nationale est dissoute.
Art. 2. Le suffrage universel est rétabli. La loi du 31 mai est abrogée.
Art. 3. Le peuple français est convoqué dans ses comices, à partir du 14 décembre jusqu'au 21 décembre suivant.
Art. 4. L'état de siège est décrété dans l'étendue de la première division militaire.
Art. 5. Le conseil d'Etat est dissous.
Art. 6. M. le ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait au palais de l'Élysée, le 2 décembre 1851.

LOUIS-NAPOLÉON BONAPARTE.

Le ministre de l'intérieur, MORNY.

Une proclamation célèbre accompagnait ce décret ; elle disait :

Français,

La situation actuelle ne peut durer plus longtemps ; chaque jour qui s'écoule aggrave les dangers du pays. L'Assemblée qui devait être le plus ferme appui de l'ordre est devenue un foyer de complots. Le patriotisme de trois cent de ses membres n'a pu arrêter ses fatales tendances. Au lieu de faire des lois dans l'intérêt général, elle forge des armes pour la guerre civile ; elle attente au pouvoir que je tiens directement du peuple ; elle encourage toutes les mauvaises passions ; elle compromet le repos de la France, je l'ai dissoute, et je rends le peuple juge entre elle et moi.

La proclamation ajoutait :

La constitution, vous le savez, avait été faite dans le but d'affaiblir d'avance le pouvoir que vous alliez me confier. Six millions de suffrages forment une éclatante protestation contre elle, et cependant je l'ai fidèlement observée. Mais aujourd'hui que le pacte fondamental n'est plus respecté de ceux qui l'invoquent sans cesse, et que les hommes qui ont déjà perdu deux monarchies veulent me lier les mains, afin de renverser la République, mon devoir est de déjouer leurs perfides projets, de maintenir la République, et de sauver le pays, en invoquant le jugement solennel du seul souverain que je reconnais en France, le peuple !

On ne doit demander au passé que les enseignements qu'il contient, et on doit les lui demander sans colère, sans passion, sans parti pris.

Une double leçon se dégage du coup d'Etat du 2 décembre et des événements qui l'ont suivi :

La première, c'est que les coups de force ne sont pas des solutions. Les gouvernements qu'ils enfantent portent en eux un vice originel que la sanction populaire elle-même est impuissante à couvrir. Les actes les plus mémorables du second empire n'ont point fait oublier la date fatale du 2 décembre ; on s'en est souvenu au jour des fautes irréparables et des revers, et la France a laissé tomber la dynastie dont le pouvoir rappelait cette date, sans se rallier autour d'elle, comme l'avaient fait la Prusse et l'Autriche, au milieu de catastrophes pareilles, dans les premières années de ce siècle.

La seconde leçon, non moins éclatante que la première, c'est qu'il ne suffit pas de protester contre les coups d'Etat ; il faut encore éviter les impasses qui y conduisent et les erreurs qui les font accepter. Le coup d'Etat du 2 décembre 1851 est sorti du conflit entre deux pouvoirs égaux par leur origine, puisqu'ils émanaient tous deux du suffrage universel directement consulté. Entre ces deux pouvoirs il y avait une soupape de sûreté : la faculté de révision du pacte constitutionnel. Les conditions auxquelles était subordonné l'exercice de cette faculté ne lui permirent pas de jouer utilement ce rôle. Le conflit, d'abord à l'état latent, finit par éclater. On en connaît les suites.

Nous n'établissons aucun rapprochement entre la situation d'alors et celle d'aujourd'hui. Le maréchal de Mac-Mahon ne tient pas directement ses pouvoirs du vote populaire ; il les tient de l'Assemblée ; il n'a point, d'ailleurs, de visée dynastique, et sa loyauté est au-dessus de tous les soupçons. Mais ces différences n'ont rien à la gravité de la situation, si l'Assemblée actuelle, — dont la composition n'offre que trop d'analogie, quant aux divisions de parti, avec celle de 1851, — s'obstinait à se cantonner dans l'impasse où elle s'agit. Il faut absolument qu'elle en sorte, et nous n'apercevons pour cela d'autre issue que celle dont le Congrès des Etats-Unis lui a donné l'exemple.

Une Constituante sans la dissolution ou la dissolution sans garantie aucune, il n'y a pas de milieu. Que le patriotisme de l'Assemblée soit à la hauteur des circonstances. Jamais le pays n'eut besoin de plus de prudence et de plus de fermeté.

Informations

La dissolution a perdu beaucoup de terrain dans la gauche. Nous pouvons annoncer que l'idée de recourir au renouvellement partiel est très accrédité et que, sous peu de jours, on verra déposer par un groupe de députés une proposition conçue dans ce sens.

(France.)

Le Courrier de France fait le décompte suivant :

Voix de gauche. . . . . 337
Voix de droite. . . . . 400
Mais de ces 400 voix il faut en déduire :
Voix bonapartistes. . . . . 25 } 80
Intransigants d'extrême droite } 55

Les journaux de Bruxelles parlent d'un incident qui a produit un assez vif émoi en cette ville.

Les troupes de la garnison ont été consignées mardi.

Il s'agissait, paraît-il, d'une réunion que devait tenir l'Internationale et en raison de laquelle on craignait une certaine agitation, soit dans la capitale même, soit dans certaines villes de province.

La précaution a été heureusement inutile.

Le célèbre général Garibaldi, élu député au parlement italien, écrit au bon moins célèbre général Bordonne une lettre dans laquelle il se qualifie de « plante exotique » au sein de cette Assemblée, et dans laquelle il exprime comme un vague pressentiment « d'être probablement mis à la porte, comme à Bordeaux. » Cette résignation est bien faite pour désarmer, — par le rire, — les ennemis du célèbre général. Quant au projet présenté par plusieurs députés italiens, de faire cent mille francs de rente à Garibaldi, ce projet tient toujours ; mais le gouvernement tout en acceptant la discussion, a déclaré être dans l'intention de présenter un contre-projet. Très probablement le gouvernement, qui n'est pas millionnaire, trouve les cent mille francs un peu gros et va essayer de les partager, comme on dit, la poire en deux, en offrant à l'homme d'Aspromonte, au chef de bande qu'il a dû combattre pour se sauver lui-même, une simple pension de retraite pour ses vieux jours.

Le maréchal de Mac-Mahon, sur l'avis émis à l'unanimité du conseil de l'Ordre de la Légion d'honneur, vient de décider la radiation des contrôles de la médaille militaire de quelques officiers mariniers ou sous-officiers punis de peines disciplinaires, en raison de leurs habitudes d'ivrognerie.

En informant de cette décision le ministre de la marine, le grand-chancelier de l'Ordre a fait connaître les motifs en termes qui ont été mis à l'ordre du jour de l'armée de mer.

Cet ordre de jour se termine ainsi : « Il faut que les sous-officiers et soldats, officiers mariniers et marins décorés de la Légion d'honneur ou de la médaille militaire, sachent que la distinction qui leur a été accordée les oblige à s'en montrer toujours dignes par leur conduite, et qu'une décoration ne peut rester sur la poitrine d'un homme qui se dégrade par des habitudes d'ivrognerie. »

Nous trouvons dans l'Événement le récit d'une bonne action de S. M. l'Impératrice de Russie :

Sait-on que l'Impératrice de Russie emmène avec elle une jeune parisienne, qui était loin de se douter, il y a quelques jours, d'une pareille bonne fortune ?

Un matin de la semaine dernière, la czarine traversait Paris.

Tout à coup la voiture impériale s'arrête à l'intersection des deux rues.

C'est un pauvre convoi de dernière classe qui passe, suivi de rares amis, tous gens à l'aspect bien pauvre.

Une jeune fille conduit le deuil. Elle est abîmée dans sa douleur.

Sa figure, où respire la bonté et l'honneur, intéresse l'Impératrice qui prie une personne de sa suite de s'enquérir de la malheureuse enfant.

Informations prises, la jeune fille est digne de toute estime. Bien née, c'est de son travail qu'elle a soutenu, durant une longue ma-

ladie, sa mère aujourd'hui trépassée. Elle est maintenant absolument seule au monde.

La czarine a fait proposer à l'orpheline de l'attacher, dans une situation honorable, à sa maison, offre que la jeune personne a acceptée avec reconnaissance.

Chronique locale

et méridionale.

CAUSES DU DÉPEUPELEMENT DU DÉPARTEMENT DU LOT DEPUIS UN DEMI-SIÈCLE.

Dans une récente publication, après avoir constaté la richesse agricole de notre département, M. de Lamberterie signale le dépeuplement qui s'y produit depuis un demi-siècle.

Il attribue cette décadence à diverses causes, dont les principales sont : une mauvaise répartition de l'impôt ; une trop faible part dans les allocations de l'Etat pour travaux publics ; une insuffisante rémunération de la culture du tabac ; enfin, l'absence à peu près complète d'industrie.

Pour apporter quelque amélioration à ce déplorable état de choses, c'est beaucoup d'appeler de tous ses vœux une révision de l'impôt, une répartition équitable des allocations de l'Etat, un tarif plus élevé des tabacs, enfin, la création d'industries nouvelles ; mais il faut encore sonder la profondeur du mal dans toute son étendue, afin d'en bien voir les causes et se mettre en mesure de les combattre.

Plus ce vaste et complexe problème sera élucidé, plus les difficultés de la solution seront naturellement amoindries.

Que tous les hommes compétents exposent donc leurs plaintes dans la mesure de l'expérience et des lumières que leur donnent leurs occupations spéciales et leurs intérêts en souffrance.

Si le mal invétéré a pu se développer, malgré les protecteurs qui n'ont pas manqué à notre pays, c'est que nous ne les avons pas suffisamment secondés en nous défendant nous-mêmes.

De notre temps surtout, on peut considérer comme gagnée toute juste cause, lorsque l'opinion publique en est saisie.

Les cinq journaux de la localité se sont entendus pour ouvrir leurs colonnes à une sévère enquête à laquelle ils convient toutes les personnes qui peuvent donner quelque renseignement utile.

Ils prennent l'initiative et donnent l'exemple. Ces journaux, appartenant à des imprimeurs, vont publier simultanément, en dehors de tout esprit de parti, une étude, faite en commun, sur l'état de la typographie dans notre ville et les abus funestes qui pèsent sur elle (1).

(La suite à dimanche prochain.)

(1) Ce travail sera imprimé en brochure pour être distribué aux membres du Conseil général du Lot et de l'Assemblée nationale.

Le Message de M. le Maréchal Président, publié Jeudi soir par le Journal du Lot, n'a été affiché à Cahors que Vendredi, après-midi.

Ce Message a été imprimé à Périgueux ; voilà la cause du retard.

Pourquoi l'Imprimerie locale n'a-t-elle pas été chargée de ce travail ? C'est trop long à dire actuellement ; mais par l'Étude que nous commençons aujourd'hui, nos lecteurs seront édifiés sur la cause de cette étrangeté et le blâme ne sera pas pour nous.

(Les cinq Imprimeurs de Cahors.)

Voici le texte de la petite note de la Presse, que nous avons annoncée d'après une dépêche télégraphique de Paris :

On annonce que M. Rolland, député bonapartiste, représentant du Lot, n'a donné sa démission que pour faciliter la nomination du maréchal Canrobert.

La France croit pouvoir démentir cette note dans les termes suivants :

Plusieurs journaux ont annoncé que la démission

de M. Rolland, député du Lot, n'avait été donnée que pour permettre au maréchal Canrobert de se porter à la députation.

On nous assure que le président de la République aurait manifesté son désir de voir l'ancien commandant du 6<sup>e</sup> corps de l'armée du Rhin renoncer à ce projet.

On nous écrit de Saint-Vincent :

Les journaux républicains de Cahors ont publié, sans trop de souci de la vérité, que les élections municipales de Saint-Vincent avaient été un vrai triomphe pour la république, et que la liste républicaine était sortie toute entière de l'urne. Or, il n'y a pas même eu de liste républicaine. Les conseillers qui ont été élus sont essentiellement conservateurs et septennalistes, et ils se sont présentés comme tels aux électeurs : Si on les avait seulement soupçonnés de républicanisme, ils n'auraient pas eu trente voix dans la commune.

(Plusieurs élus du 22 novembre.)

MM. les Agriculteurs du département du Lot.

En présence de l'irradiation continue de la maladie de la vigne désignée sous le nom de phylloxera vastatrix, la Société agricole et industrielle du Lot, jalouse de témoigner sa sollicitude pour tous les intérêts en souffrance, a décidé dans sa dernière séance, d'engager tous les agriculteurs du département à ne pas introduire des plants de vigne étrangers.

Cette mesure prophylactique lui a été suggérée par les craintes qu'inspire le fléau signalé dans la Gironde et tout récemment dans la Dordogne.

Chacun comprendra que l'insecte destructeur semblant gagner de proche en proche le Lot, pourrait trouver ainsi une barrière efficace pour détourner l'invasion d'un mal que les travaux de la séance n'ont pu encore conjurer.

MM. les maires sont priés d'unir leurs efforts à ceux de la société, en exhortant leurs concitoyens à ne pas perdre de vue la présente recommandation.

Le commissaire de police de Cahors a fait une tournée chez les épiciers de la ville, et il a constaté que huit de ces marchands avaient du café moulu additionné d'une quantité plus ou moins grande de chicorée.

Le ministre de la guerre vient de rappeler à MM. les chefs de corps de la légion de gendarmerie que les militaires de tous grades de l'armée, en activité de service, ne peuvent prendre part aux votes électoraux, si ce n'est quand ils se trouvent au moment des élections, en congé régulier dans la commune où ils ont leur domicile légal, et sur les listes de laquelle ils sont inscrits.

Le général de Cissey, ministre de la guerre, jugeant qu'il était absolument nécessaire que les engagés conditionnels de deuxième année qui aspirent au grade de sous-lieutenant auxiliaire se missent à la hauteur des fonctions qu'ils seront plus tard appelés à remplir, vient de recommander aux différents chefs de corps à les initier à tous les détails de service, sans cependant négliger leur instruction théorique.

A cet effet, une semaine sera alternativement consacrée à leur faire revoir le cours qu'ils ont suivi l'an dernier et appliquer sur le terrain les principes de topographie qu'on leur a donnés, tandis que pendant l'autre semaine ils devront exercer effectivement les fonctions du grade dont ils seront revêtus.

De même que pour les autres sous-officiers qui aspirent à l'épaulette, l'instruction des engagés conditionnels de deuxième année de l'infanterie et de la cavalerie comprendra, indépendamment de l'instruction théorique et pratique, l'enseignement des cours de deuxième degré, de sorte qu'à la fin de sa deuxième année de service, l'engagé conditionnel puisse satisfaire aux mêmes examens que les sous-officiers proposés pour l'avancement.

Le ministre a également décidé que la mesure par laquelle les engagés de la cavalerie avaient été précédemment envoyés à l'école de cavalerie ne sera pas appliquée cette année; ils seront maintenus à leurs corps. Il en sera de même pour les engagés de l'infanterie, et on ne dirigera sur l'école régionale du camp d'Avord que ceux qui en feront la demande.

Quant aux engagés conditionnels des armes de l'artillerie et du génie qui contracteront un

engagement, ils seront, comme par le passé, maintenus à leur corps, et continueront à suivre les cours des écoles d'artillerie et des écoles réglementaires du génie.

Nous ajouterons enfin que l'honorable général de Cissey a prescrit aux chefs de corps de veiller, à ce que les volontaires qui auront contracté des rengagements ne soient promus à un grade que suivant les lois et règlements en vigueur, c'est-à-dire qu'ils devront avoir non-seulement l'ancienneté voulue, mais qu'ils ne pourront être nommés que jusqu'à concurrence du nombre d'emplois vacants dans le corps au moment de leur départ.

Sauf ces réserves, les engagés conditionnels qui se trouveront caporaux ou brigadiers depuis six mois seront promus immédiatement au grade de sous-officier.

Ceux qui n'auraient pas l'ancienneté voulue seront nommés dès qu'ils réuniront les conditions exigées par la loi.

On agira de même pour la promotion au grade de caporal et de brigadier de ceux qui ne seraient que simples soldats. Les chefs de corps auront soin de réserver pour les uns et les autres le nombre d'emplois nécessaires pour que, dans le courant de leur deuxième année de service, les moins favorisés d'entre eux aient pu exercer pendant six mois les fonctions de sous-officier.

Un concours d'animaux gras, auquel tous les propriétaires et engraisseurs de la Dordogne, de la Haute-Vienne, de la Corrèze, du Lot, du Lot-et-Garonne, de la Gironde, de la Charente-Inférieure et de la Charente, sont invités à prendre part, aura lieu, la veille de la foire des Rois, le 5 janvier prochain, à Périgueux.

Des prix importants seront décernés.

Nous lisons dans le Courrier de Tarn-et-Garonne :

Jedi soir, la souscription à l'emprunt pour le casernement de Montauban avait atteint le chiffre de 203,000 francs.

Les opérations de la Commission instituée pour l'examen des candidats aux emplois d'officiers dans l'armée active sont terminées en ce qui concerne notre région. La commission s'occupe actuellement du classement des candidats examinés.

SOCIÉTÉ DES ÉTUDES.

Présidence de M. VALTEIX, directeur trimestriel.

Séance du 23 novembre 1874.

Extrait du procès-verbal.

Les Sociétés savantes de Cambrai et de Rochefort acceptent l'échange de publications avec la Société du Lot.

M. Calmette, ancien libraire, est admis au nombre des membres résidents.

On décide que la bibliothèque de la Société sera ouverte tous les mercredis de une heure à deux heures.

M. Laglans lit un travail sur l'orgue, intitulé : Origine de l'orgue et perfectionnements apportés dans sa construction jusqu'à nos jours. L'auteur cite les écrivains principaux qui, depuis le troisième siècle, ont parlé de l'orgue, et suit les progrès successifs apportés dans la facture du royal instrument, depuis l'orgue hydraulique des premiers siècles jusqu'à l'orgue pneumatique, déjà connu sous Pépin, et dont les orgues actuelles ne sont qu'un perfectionnement sur une plus large base.

M. Combes donne lecture de son rapport sur la brochure de M. Daynard, ingénieur civil, intitulée : Etudes sur les mouvements moléculaires des corps sous l'influence de la chaleur. M. Combes expose que l'auteur, en se basant sur la théorie des ondulations, explique d'une façon complète les effets physiques produits par la chaleur dans les corps; toutefois, la brochure ne touche pas la question de la transmission de la chaleur à travers le vide, pour laquelle il faudrait revenir à l'hypothèse de l'éther pondérable.

Ordre de jour de la séance du 7 Décembre :

- 1<sup>o</sup> M. Bonabry. — Continuation de la lecture d'un travail sur la fontaine des Chartreux;
2<sup>o</sup> M. Lebœuf. — Famille des Libiacées.

Le secrétaire,
POUZERGUES.

Théâtre de Cahors.

Spectacle du Dimanche 6 décembre 1874.

La closerie des genêts. Drame en sept actes

de Frédéric Soulié, précédé de : Les courses de Lamballe, prologue en un acte.

Les deux aveugles. Opérette-bouffe en un acte, par Offenbach.

CALENDRIER DU LOT. — Décembre.

Table with 4 columns: JOURS, FÊTES, FOIRES, and a section for N. L., P. Q., P. L., D. Q. with dates and times.

Périgée, le 20. — Apogée, le 5.

Pour la chronique locale, A. Layton.

Bulletin Vinicole

Il y a en, sur la place de Paris, une petite reprise, pendant la semaine qui finit. Ce n'est pas encore le réveil attendu, encore moins l'élan d'affaires que comporte la saison; mais par les temps de préoccupations et d'incertitude politique où nous vivons, il faut se féliciter.

Agen (Lot-et-Garonne), 30 novembre.

Comme j'ai eu l'honneur de vous le dire, par mon précédent courrier, le commerce a acquis presque tous les beaux vins de nos rayons; les 2<sup>e</sup>, et surtout les 3<sup>e</sup> choix, sont encore en quantité dans tous les celliers.

Les affaires sont devenues moins animées, il se traite encore, quelques parties, mais pas à la hausse; je dois cependant convenir, que nos propriétaires alléchés par les prix antérieurs, ceux de la première quinzaine, se refusent pour la plupart à vendre au rabais.

Il faut encore payer les belles qualités 50 fr. les secondsaires s'écoulent de 45 à 50 fr.; quant aux inférieurs, on les obtient de 35 à 45 fr. selon mérite. (Le tout les 225 litres, nus, pris en cave à la campagne.)

Les futaies deviennent un peu moins rares, on commence à en trouver avec de l'argent; car les bordelaises ordinaires, bien fabriquées, valent encore de 15 à 16 fr. la pièce.

Nous recevons des diverses régions agricoles de France des nouvelles très satisfaisantes de l'état des récoltes en terre. Les travaux des semailles, terminés presque partout, se sont exécutés dans de très bonnes conditions.

Dans la Seine-Inférieure, les blés, les seigles déjà levés, les prairies artificielles promettent une excellente récolte. Dans la Vienne et la Dordogne, les semences en terre ont également le meilleur aspect. Enfin, nous apprenons que l'arrachage des plantes fourragères, navets, betteraves, pommes de terre, s'est effectuée à peu près dans toute la France par un temps exceptionnel.

Ces derniers renseignements ont leur grande importance, car on sait que l'année 1874 s'est signalée généralement par la disette des fourrages et qu'il était nécessaire de combler le déficit par une abondante récolte de plantes propres à nourrir le bétail. Les cultivateurs l'ont compris, et, dès le mois de juillet, un grand nombre d'entre eux ont semé des plantes fourragères.

On ne saurait trop, à ce sujet, appeler l'attention des agriculteurs sur le parti qu'on peut tirer du maïs, comme fourrage d'hiver. La pratique de l'ensilage du maïs se répand de plus en plus, et il semble que cette plante deviendra le pivot de la grande culture du centre et du midi, comme la betterave l'est devenue pour le Nord. L'hectare de betterave, qui a donné 40 à 60 mille kil. de racines, fournit, après distillation, 20 à 30 mille kil. de pulpe équivalant à 7 ou 10 mille kilog. de foin. C'est le rendement d'une bonne prairie arrosée et d'une excellente luzerne. Or, nous tenons d'un éminent agriculteur, M. Lecouteux, que le maïs fournit un rendement encore supérieur, puisqu'un hectare peut donner 60 mill kil. de fourrage vert, correspondant à 15,000 kil. de foin sec.

Dernières nouvelles

Versailles, 4 décembre 1874.

Le Message a été très-favorablement accueilli par l'opinion publique à Paris et dans les départements. On loue le maréchal de se tenir ainsi au-dessus des partis et on lui sait gré de la résolution, nouvellement et si nettement exprimée, de ne pas désertir le poste où l'a appelé la confiance, et l'on peut bien dire aussi l'impuissance des partis. C'est cette même impuissance qui fait ressortir aujourd'hui l'importance du Message. Cette manifestation gouvernementale aura-t-elle un contre-coup dans les régions parlementaires? Rien ne le fait encore prévoir positivement, bien qu'on ait remarqué hier l'accueil particulièrement chaleureux au Message par la fraction du centre droit la plus rapprochée du centre gauche. On espère toujours un rapprochement entre cette fraction et le groupe le plus conservateur du centre gauche.

Je dois dire que, d'autre part, des influences très actives s'emploient en ce moment pour rapprocher la droite modérée de l'extrême droite. Les cheu-légers prétendent que la fusion des deux groupes ne tardera pas à être réalisée et qu'elle se traduira alors par des actes fort importants, mais j'ai lieu de croire que c'est là une illusion.

En attendant, si les coulisses parlementaires sont très-agitées, la scène est au calme, et, sauf un incident imprévu, on ne pense pas que ce calme soit troublé avant le mois de janvier.

Le centre gauche s'est réuni et a discuté la question de savoir si, à la suite du Message, il ne convenait pas de prendre l'initiative des lois constitutionnelles. Après discussion, le centre gauche a décidé d'attendre les propositions constitutionnelles qui pourraient venir, soit du gouvernement, soit du centre droit. On a d'ailleurs fait observer dans cette réunion que le 23 janvier doit expirer le délai de six mois, passé lequel la proposition Casimir Périer pourrait être représentée.

Mgr Dupanloup a pris aujourd'hui la parole sur la question de la liberté de l'enseignement supérieur.

Le Reichstag allemand a reçu aujourd'hui une communication de la chancellerie fédérale, l'informant que le traitement de l'ambassadeur d'Allemagne auprès du Vatican, venait d'être rayé du budget impérial.

Olot (Catalogne) 28 nov. (source carliste).

Nouvelle victoire en Aragon. Les forces réunies de Gamundi, Pagès et Cucala ont mis en déroute complète la division du général Despinols et l'ont poursuivi jusque sous les murs de Morella, où elle a dû se réfugier. Les républicains ont perdu environ 600 hommes, laissant en notre pouvoir 455 prisonniers, tous leurs bagages et 90 mulets chargés de vivres et de munitions, plus les caisses des diverses brigades.

Madrid, 2 décembre.

Au moment de partir pour l'armée du Nord, quatre compagnies du bataillon provincial de Badajoz ont refusé. Les autorités militaires ont exhorté les soldats à remplir leur devoir. Douze heures après, le bataillon est parti par le chemin de fer du Nord.

Madrid est tranquille.

Bayonne, 3 décembre 2 h. 10 (soir).

Lizarraga a été nommé commandant de l'armée carliste du centre.

Valdespina est à Vera avec cinq bataillons. L'opinion générale est qu'une attaque contre Irun va avoir lieu très prochainement. Les carlistes travaillent à ouvrir des tranchées pour leurs batteries; Egana espère empoter Irun.

Bourse de Paris.

Paris, 5 décembre 1874.

Table with 2 columns: Rente 3 p. %, 4 1/2 p. %, 5 p. % and their corresponding values.

Annouces

**SANTÉ A TOUS** rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé de Du Barry, de Londres, dite :

**REVALESCIERE**

Vingt-sept ans d'un invariable succès en combattant les dyspepsies, mauvaises digestions, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, constipation, diarrhée, dysenterie, coliques, phthisie, toux, asthme, étouffements, étourdissements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. — 75,000 cures, y compris celles de Madame la Duchesse de Castille-Stuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, etc., etc.

Cure N° 65,341.

Vervant, le 28 mars 1866.

Monsieur, — Dieu soit béni ! votre Revaléschiere m'a sauvé la vie. Mon tempérament naturellement faible était ruiné par suite d'une horrible dyspepsie de huit ans, traitée sans résultat favorable par les médecins, qui déclaraient que je n'avais plus que quelques mois à vivre, quand l'éminente vertu de votre Revaléschiere m'a rendu la santé.

A. BRUNELIÈRE, curé.

Cure N° 74,442.

Courmès, par Vence (Alpes-Maritimes), juillet 1874.

Depuis que je fais usage de votre bienveillante Revaléschiere, je ressens une nouvelle vigueur, la laryngite dont je souffrais depuis deux ans tend à disparaître avec le malaise que j'éprouvais dans tous mes membres.

Je vous en exprime toute ma reconnaissance.  
MEYFFRET, curé.

Cure N° 68,413.  
M. Lacan père, de 7 ans de Paralyse des jambes, des bras et de la langue.

Plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 12 kil., 60 fr. — Les Biscuits de Revaléschiere, en boîtes des 4, 7 et 60 fr., rafraichissent la bouche et l'estomac, enlèvent les nausées et vomissements, même en grossesse ou en mer, ainsi que toute irritation et toute odeur fiévreuse en se levant, ou après certains plats compromettants : oignons, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac. — La Revaléschiere chocolatée, en boîtes de 2 fr. 25 c.; de 579 tasses, 60 fr. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 32 et 60 fr. franco. — Dépôt chez M. Vinel, pharmacien à Cahors et chez les pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et Co, 26, place Vendôme, Paris.

**LA NATURE**

Revue des Sciences

La nature paraît tous les samedis. Chaque numéro est formé de 16 pages, à deux colonnes. Chaque année de la publication comprendra deux magnifiques volumes grand in-8°, richement illustrés de 416 pages chacun, avec titre, frontispice, table et index alphabétiques, qui seront donnés en supplément, en sus des 416 pages.

La collection du journal sera une véritable encyclopédie, en même temps qu'une revue annuelle des découvertes, et des travaux scientifiques de la France et de l'étranger. La Nature tout en ayant pour but spécial de traiter les questions d'actualité, offre aussi à ses lecteurs, sous une forme attrayante et sérieuse tout à la fois, des articles de variétés sur les merveilles de la science et de ses applications aux arts et à l'industrie.

Bureaux, 17, Place de l'Ecole de Médecine, Paris.

Sommaire du n° 79. — 5 décembre 1874.

Le beurre artificiel, par G. Tissandier. — Société

française de navigation aérienne. — La faune profonde du lac Léman, par L. Lhérier. — La parallaxe du soleil, par C. Flammarion. — Les tumuli du vieil Upsal en Suède. — Congrès internationaux séricicole et viticole de Montpellier. — Sur quelques expériences de physiologie végétale, par P. P. Dehérain. — Chronique. — Bibliographie. — Académie des sciences, par S. Meunier. — Les colins, par E. enault.

**Crédit foncier de France.**

Emission à 460 fr. d'Obligations communales de 500 francs 5 0/0, remboursables en 50 ans par voie de tirage au sort. Emissions au pair d'Obligations communales 5 0/0, à 5, 6, 7, 8, 9 ou 10 ans d'échéance. — On souscrit : à Paris au Crédit foncier de France, rue Neuve-des-Capucines, n° 19; — dans les départements, aux Recettes des finances, chez MM. les notaires et chez tous les correspondants du Crédit foncier.

On peut chez les mêmes intermédiaires se procurer, au cours, des obligations communales 5 % rapportant 15 francs et remboursables à 300 fr.

JOURNAL DE LA JEUNESSE. — Sommaire de la 105<sup>e</sup> livraison (5 décembre 1874). — Texte : Deux mères, par M<sup>me</sup> Colomb. — Boccherini, par Blanche Suryon. Nada Sahib et la révolte des cipayes, par Louis Rousselet. — Le jeune chef de famille, par Zénaïde Fleuriot.

9 dessins par Adrien Marie, Hubert Clerget, E. Théron et Emile Bayard.

Bureaux à la librairie HACHETTE, boulevard Saint-Germain, n° 79, à Paris.

**CONSTIPATION**

Mémez-vous des purgatifs et laxatifs qui, loin de guérir, rendent la constipation invincible. SEULE LA PODOPHYLLE COIRRE ne purge pas et guérit radicalement. Pharmacies, ou 24 rue du Regard, Paris. 3 francs pour recevoir franco.

**Etude**

de M<sup>e</sup> DELBREIL, avoué licencié en droit, à Cahors.

**Purge d'Hypothèques Légales.**

Publication prescrite par l'avis du Conseil d'Etat du 1<sup>er</sup> Juin 1807.

Par exploit de Calmejane, huissier à Cahors, en date de ce jour, fait à la requête de M. Louis Irisou, maire de la commune de Montcuq, y habitant et domicilié, et agissant en cette qualité,

Il a été notifié à Monsieur le Procureur de la République, près le tribunal civil de Cahors, copie d'un acte fait au greffe du tribunal civil de Cahors, le vingt novembre dernier, et portant dépôt d'une copie dûment collationnée d'un acte retenu par M<sup>e</sup> Carrié, notaire à Montcuq, le vingt-quatre mai dernier, et contenant vente par 4<sup>e</sup> Guillaume Besse, veuve de Jean Baffalie; 2<sup>e</sup> Raymond Baffalie, tous les deux propriétaires, demeurant dans la commune de Montcuq, et 3<sup>e</sup> Tais Baffalie, dite Elisa, épouse assistée et autorisée de Jean Ayrol, propriétaires demeurant dans la commune de Bagat, en faveur de la Commune de Montcuq, d'une partie de maison située audit Montcuq, pour dégager la halle, et ce, moyennant le prix de quatorze cents francs.

Il lui a été déclaré que ce dépôt était fait en exécution de l'article 2,194 du Code civil pour purger les hypothèques légales qui peuvent grever l'immeuble vendu par ledit acte. De plus, il lui a été déclaré que ceux, du chef desquels, il pourrait être pris des inscriptions à raison d'hypothèques légales, n'étant pas connus, ladite notification serait publiée dans les formes prescrites par la loi, conformément à l'avis du conseil d'Etat du 1<sup>er</sup> juin mil huit cent sept, afin que tous les intéressés soient constitués en demeure de prendre inscription sur ledit immeuble dans le délai de la loi.

Pour extrait certifié véritable à Cahors, le cinq décembre mil huit cent soixante-quatorze.

L'avoué poursuivant,  
Signé : DELBREIL.

Pour les extraits et articles non signés  
Le propriétaire-gérant, A. Layton.

**AVIS**

M. AUZERAL, ancien agent-voyer et géomètre, a l'honneur d'informer MM. les propriétaires qu'il se charge : de l'arpentage des propriétés ; des expertises et des partages de famille ; de la vente des propriétés en gros et en détail, soit à la commission soit à forfait. Son bureau est situé à Cahors, rue St-Barthélemy, 28, en face l'Eglise ; il est visible tous les jours.

**OFFRE D'AGENCE**

Dans chaque commune de France, pour un article facile pouvant rapporter 1,000 fr. par an, sans rien échanger à ses habitudes. S'adresser franco à M. Sanglard, 14, rue de Rambuteau à Paris. Joindre un timbre pour recevoir franco instructions et prix courants.

**A VENDRE**

Pour cause de Départ prochain,  
LA LIBRAIRIE CLASSIQUE, RELIGIEUSE, ET LITTÉRAIRE

**CALMETTE, FILS**

A CAHORS.

Cette librairie qui a au moins 150 ans d'existence, se recommande par sa renommée bien établie, sa clientèle choisie, et son assortiment des plus variés. Facilités pour le paiement. — L'offre même de bonnes garanties suffiraient pour traiter.

**Vient de paraître**

**LES VIGNOBLES**

PAR A. DUBREUIL

1 vol. in-12 avec 7 cartes et 384 figures dans le texte, prix 6 fr. par la poste 6 fr. 85. — Calendriers à effeuiller, Agendas de poche et de cabinet pour 1875. Articles de bureau, Commission en librairie.

**La Goutte et les Rhumatismes**

sont complètement guéris par la

**OUATE ANTI-RHUMATISMALE DU D<sup>r</sup> PATISSON**

Elle est employée avec le plus grand succès contre les accès de gouttes et les affections rhumatismales de toute espèce. — En rouleaux de 2 fr. et de 1 fr. chez, M. J. Duc fils, à Cahors.

**Le MONITEUR de la BANQUE et de la BOURSE**

JOURNAL FINANCIER (7<sup>e</sup> année) PARAISSANT TOUS LES DIMANCHES

LISTE OFFICIELLE DE TOUS LES TIRAGES.

Renseignements complets sur Emprunts d'Etat, Actions, Obligations, etc.

4 fr. PAR AN pour Paris et les départements,

En mandat ou timbres-poste, 7, rue Lafayette, Paris.

ABONNEMENTS D'ESSAI, POUR 3 MOIS : 1 FRANC.

**FABRIQUE**

CHEMISES, FAUX-COLS, GILETS DE FLANELLE

Spécialité d'Articles pour Homme

**J. JOLIVET**

CHEMISIER, rue des Chaines, 15, à PÉRIGUEUX.

MAGASIN DE FLEURS ARTIFICIELLES



**M<sup>me</sup> LINON**

FLEURISTE

rue du Lycée, à Cahors

Grand assortiment de Bouquets d'Eglise ; Vases en porcelaine ; Flambeaux en verre et Fournitures pour fleurs ; Papiers de toutes couleurs.

Bouquets de fêtes votives ; alons et devant d'auel brodé or.

**A LOUER**

**UN CAFÉ**

A LIBOS (Tarn-et-Garonne).

Bonne position. — S'adresser à BIOTTE, de Libos.

Pharmacie DETHAN  
Faub. Saint-Denis, 90, à Paris,  
et dans les princ. Pharmacies  
de France et de l'Etranger.

**MALADIES de la GORGE DE LA VOIX ET DE LA BOUCHE**

PASTILLES DETHAN  
au Chlorate de potasse  
Spécifique contre les Maux de Gorge, les Maladies de la Voix, les Angines, les Ulcérations et les Inflammations de la Bouche, recommandé aux Prédicateurs, Professeurs et Chanteurs.

**M<sup>me</sup> BLANC**

FLEURISTE A CAHORS

Magasin maison IZARN, juge, boulevard Sud en face le café Ferran.

Bouquets d'Eglises et de St-Sacrements. Garnitures d'autel or. Fournitures pour fleurs ; Globes garnis et non garnis ; Couronnes nuptiales ; Couronnes mortuaires ; Papiers de toute couleur.

Grand assortiment de Vases en porcelaine et Flambeaux. Sujets religieux. Bouquets pour Fêtes votives ; Lanternes vénitienues ; Feux d'artifice.

**LA NATIONALE**  
COMPAGNIE D'ASSURANCES SUR LA VIE  
Etablie à Paris, rue de Grammont, et rue du Quatre-Septembre, 18  
ANCIENNEMENT COMPAGNIE ROYALE

Fonds de garantie : 118 millions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

M. BOURCERET (F.), ancien Banquier, propriétaire, Président du Conseil.	M. Clausse (Gustave), Propriétaire.
M. La Panouse (le comte de), Propriétaire.	M. Demachy, de la Maison F.-A. SEILLIERE, Banquier, Régent de la Banque de France.
M. Davillier (Henri) Régent de la Banque de France, anc. Président de la Chambre de Commerce de Paris.	M. Vuitry, ancien gouverneur de la Banque de France, ancien Ministre présidant le Conseil d'Etat.
M. Lefebvre (Francis), anc. Banquier, ancien Régent de la Banque de France.	M. Pillet-Will (le comte), Banquier, Régent de la Banque de France.
M. Mallet (Henri), de la Maison MALLET frères et Co, Banquier.	M. Denormandie, ancien Président de la Chambre des Avoués, membre de l'Assemblée Nationale.
M. Hottinguer (le Baron Rodolphe), Banquier, Régent de la Banque de France.	CENSEURS
M. de Waru (A.), ancien Régent de la Banque de France.	M. Moreau (Frédéric), Négociant, Censeur de la Banque de France.
M. André (Alfred), Banquier, Régent de la Banque de France, membre de l'Assemblée Nationale.	M. Archédacon (Edmond-Alexandre), ancien Agent de Change.
M. Rothschild (le baron Gustave de), Banquier.	M. Le Lasseur, de la Maison PÉRIER frères, Banquier.
M. Lutscher (André), de la Maison HENRICH-LUTSCHER et Co, Banquier.	DIRECTEUR
	M. ONEROY (J.-S.-L.), ancien Négociant, anc. membre du Conseil Municipal de la ville de Paris.

Constitution immédiate d'un capital payable au décès de l'Assuré

PAR L'ASSURANCE EN CAS DE DÉCÈS POUR LA VIE ENTIÈRE  
Participation dans les bénéfices de la Co.

Augmentation du revenu  
PAR LA RENTE VIAGÈRE IMMÉDIATE OU DIFFÉRÉE

Capitaux payés aux Assurés décédés depuis l'origine de la Compagnie.	24,945,448 fr.
Arrérages payés aux Rentiers.	124,094,191 fr.
Bénéfices répartis aux assurés en cas de décès pour la vie entière	11,358,052 fr.

S'adresser pour les renseignements, à  
MM. Bènech, Cahors ; Puel, à Figeac ; Lacambre, à Gourdon ; Bap<sup>te</sup> Planion, à Souillac.